

## Règles de remboursement des notes de frais Journées Nationales du DES-EDN 2026

Un lien personnalisé de remboursement vous sera transmis après l'événement avec l'adresse mail de votre inscription.

Vous aurez jusqu'au **Lundi 9 février 2026** pour déposer vos justificatifs sur la plateforme. Aucune note de frais ne sera remboursée après cette date.

### Règles de remboursement de l'hébergement

- Les participants provenant d'une **ville à moins de 02h00 de Paris** : 1 nuitée dans un établissement (hôtel/airbnb/auberge) avec une prise en charge **à hauteur de 50€** (petit-déjeuner et taxe de séjour inclus, frais de bar non compris et non pris en charge)
- Les participants provenant d'une **ville à plus de 02h00 de Paris** : 2 nuitées dans un établissement (hôtel/airbnb/auberge) avec une prise en charge **à hauteur de 100€**, soit 50€ par nuitée (petit-déjeuner et taxe de séjour inclus, frais de bar non compris et non pris en charge)
- Pour les hôtels et les Airbnbs, la facture finale vous sera demandée.
- Pour les logements partagés, vous devrez justifier les noms des personnes avec qui vous aurez partagé votre logement.

### Règles de remboursement du transport

- Pour les voyages en train via la SNCF, votre billet de train fait office de justificatif si le prix est apparent. Sinon, merci de vous rapprocher de la SNCF pour avoir une facture.
- Les tickets de métro et parking ne sont pas remboursables
- Les billets en 1ère classe de train/avion ne sont pas remboursables.
- Le montant remboursable des transports est fixé à :
  - 100€ pour les trajets de - de 2h00
  - 150€ pour les trajets de + de 2h00
- Pour les voyages via le site Trainline, merci de nous transmettre le justificatif de voyage, disponible dans l'onglet "Justificatifs de vos achats" sur Trainline.
- Pour les voyages en avion, si vous venez d'une destination lointaine, merci de nous transmettre la facture de votre billet.
- Pour les voyages en voiture, merci de nous faire parvenir une note de frais Mappy, que vous pouvez réaliser directement depuis le site.
- Enfin, merci de noter que nous n'accepterons que les justificatifs cités ci-dessus, et que le prix final soit toujours apparent.

## Généralité concernant le remboursement

- Merci de réserver votre logement et vos transports **dès votre inscription**, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Nous attirons votre attention sur la nécessité de **rester dans la sobriété lors de la réservation de ceux-ci**.
- Sans justificatif de vos frais, les remboursements de vos notes de frais ne pourront être effectués.
- Toute falsification de documents ou abus engendrerait un refus de remboursement de l'ensemble de vos notes de frais de la part du comité organisateur.
- La date limite de dépôt de vos notes de frais sur la plateforme dédiée est fixée à 1 mois après la fin de l'événement, soit le lundi **9 février 2026 à 23h59**.
- Seules les personnes dont le nom aura été transmis par les coordinateurs et jugé légitime au remboursement de leurs frais (**hors internes en année de master 2 ou en année de FST/ FFI / DFMS**) recevront un lien pour effectuer leur demande de remboursement.

Pour toute question relative aux remboursements, merci de nous écrire sur l'adresse suivante : [jndes@clq-group.com](mailto:jndes@clq-group.com).